

Le vingt et un mai deux mil dix-neuf convocation du conseil municipal pour le lundi trois juin deux mil dix neuf à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Elaboration de la liste des jurés d'assises pour 2020
- Attribution des subventions 2019
- Programme Voirie 2019 : résultats de la consultation
- Médiathèque : recrutement
- Lotissement de beauregard : vente des lots
- Questions diverses

Aline CHEVAUCHER, maire

Session ordinaire

Le trois juin deux mil dix neuf à vingt heures trente le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Aline CHEVAUCHER, maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, JM. CUEFF, A. MARC, JP CAER, V. LE BOULCH, H. GUENA, H. BEAUMIN, MY LE MESTRE, A. CAZUC, JR PENNORS, O. MONCUS, C. COMTET-GOUPILLE, D. LE GALL, D. CAZUC, R. BOULC'H, M. QUILLEVERE

Excusée : E. KERRIOU, G. KERBIRIOU, E. TANGUY

Mme Véronique LE BOULCH a été nommée secrétaire.

Liste préparatoire communale de la liste annuelle des jurés pour l'année 2020

Mme le Maire explique au conseil municipal qu'en application de la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et sur le jury d'assises il convient comme chaque année d'établir la liste préparatoire communale permettant l'établissement d'une liste départementale des jurés représentative du département.

En application de l'article 261 du code de procédure pénale le tirage au sort est effectué publiquement à partir de la liste électorale.

Ne peuvent être retenues les personnes nées postérieurement au 31 décembre 1997.

A l'issue du tirage au sort la liste préparatoire communale s'établit comme suit :

- DILASSER Simon né le 14 janvier 1995 à MORLAIX, domicilié à Kersabiec PLOUENAN

- DUGAL Véronique épouse BOIREAU née le 27 janvier 1973 à MASSY, domiciliée 1 Résidence ar Prajou PLOUENAN
- KERRIEN Sylvie épouse QUIVIGER née le 19 février 1969 à MORLAIX, domiciliée à Keranguen PLOUENAN
- BORDAIS Anne Marie née le 24 juillet 1953 à PLOUENAN domiciliée 15 Résidence ar Prajou PLOUENAN
- CAMAIL Alain né le 5 août 1956 à PARIS domicilié à Goasaliber PLOUENAN
- LE VOT Annie épouse MIOSSEC née le 29 novembre 1957 à PLOUENAN domiciliée à Lanvaden PLOUENAN.

Attribution des subventions 2019

Mme le Maire donne la parole à M. CUEFF, adjoint à la « Vie associative, Sport, Culture, Patrimoine » pour présenter ce dossier.

M. CUEFF explique que la commission des Finances, réunie le 27 mai 2019, propose de renouveler pour 2019 les subventions accordées en 2018 et d'examiner quelques nouvelles demandes.

Sur proposition de la commission le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Attribue les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS PLOUENANAISES SUBVENTIONNEES EN 2019

	Nb d'adhérents	Cotisation	Accordée en 2018	Subvention demandée en 2019	Proposition 2019	Votée en 2019 par le conseil municipal
Les speederien de Plouénan	52	20.00 €	250.00 €	250.00 €	250.00 €	250.00 €
Boutergerien Pont Eon			0.00 €	0.00 €		
A.P.E.L. - Kerellon *	122		720.00 €	752	752.00 €	752.00 €
Tennis de table	17	80.00 €	300.00 €	600.00 €	300.00 €	300.00 €
Tennis de table subvention exceptionnelle Anniversaire			200.00 €	- €		
Mutuelle Coups Durs	30	0.00 €	241.00 €	241.00 €	241.00 €	241.00 €
mutuelle Coups Durs subvention exceptionnelle apéritif 30 ans			- €	- €		
Cyclo Club	49	27.00 €	481.00 €	481.00 €	481.00 €	481.00 €
Cyclo Club subvention exceptionnelle apéritif 40 ans			- €	- €		
F.N.A.C.A	42	0.00 €	262.00 €	262.00 €	262.00 €	262.00 €
A.C - P.G -T.O.E - C.A.T.M et V G	13	20.00 €	210.00 €	210.00 €	210.00 €	210.00 €
Gym adultes	39	65.00 €	471.00 €	500.00 €	471.00 €	471.00 €
gym adultes subvention exceptionnelle apéritif 40 ans			- €	- €		
Amicale Laïque *	0	0.00 €	816.00 €	800.00 €	800.00 €	800.00 €
Amicale Laïque subvention exceptionnelle voyage			- €	- €		
Association des Personnes Agées de Penzé	31	15.00 €	160.00 €	180.00 €	160.00 €	160.00 €
Amicale des Parents d'élèves de l'école de Penzé *			160.00 €	64.00 €	64.00 €	64.00 €
Ijin ha spered ar vro	59	25.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €
Avel Dro	20	35.00 €	300.00 €	300.00 €	300.00 €	300.00 €
Club de loisirs génération mouvement	118	16.00 €	420.00 €	420.00 €	420.00 €	420.00 €
Société de Chasse	41	70.00 €	484.00 €	484.00 €	484.00 €	484.00 €
Gars de Plouénan - Football	149	75.00 €	2 680.00 €	2 879.00 €	2 680.00 €	2 680.00 €
anniversaire apéritif 70 ans			- €	- €		
Tennis Club	60	180.00 €	1 046.00 €	5 000.00 €	1 046.00 €	1 046.00 €
Tennis Club participation à la location de salle			3 500.00 €	- €	3 500.00 €	3 500.00 €
Comité des fêtes participation feu d'artifice sur facture			1 350.00 €	- €		
ACCRO BADS (200 € + 100 €)	56	20.00 €	200.00 €	200.00 €	300.00 €	300.00 €
Kumo Judo Club	10	160.00 €	475.00 €	- €	475.00 €	475.00 €
comité de jumelage Plainfaing	9	20.00 €	200.00 €	300.00 €	300.00 €	300.00 €
Course de l'espoir	7	15.00 €	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
Tai Ji Kuan	14	85.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €
association sport mecanique			- €	- €		
groupement des jeunes de foot gi horn (en attente)			1 500.00 €			
Associations des vendeurs Léonard			100.00 €	- €		
TOTAL			16 826.00 €	14 523.00 €	13 796.00 €	13 796.00 €

Kerellon 8 *94 plouénanais

Amicale Ecole publique 8 * 100 Amicale Ecole de penzé 8*8

AUTRES ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES EN 2018

	Accordée en 2018	Sollicitée en 2019	Proposition 2019	Votée en 2019 par le conseil municipal
AC Léonarde Compétition	150.00 €	- €	- €	- €
Amicale des donneurs de sang	123.00 €	- €	123.00 €	123.00 €
Amicalément Vôtre 20 € * 17 adhérents	320.00 €	340.00 €	340.00 €	340.00 €
AS DOMICILE (Association de développement sanitaire)	- €	- €	- €	- €
ASAD	50.00 €	- €	50.00 €	50.00 €
Association de pêche et protection en milieu aquatique de St Pol de Léon	80.00 €	- €	80.00 €	80.00 €
Association des conjoints survivants	50.00 €	- €	- €	- €
Association des visiteurs de prisons WAR ZAO	- €	- €	- €	- €
CIDFF				
Confrérie de l'artichaut	150.00 €	- €	150.00 €	150.00 €
Diwan 50* x 8 enfants	450.00 €	400.00 €	400.00 €	400.00 €
HANDISPORT CLUB LEONARD	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €
La confrérie de l'oignon de roscoff	100.00 €		100.00 €	100.00 €
La croix d'or Plouvoirn	82.00 €	- €	82.00 €	82.00 €
LES RESTOS DU CŒUR 29	100.00 €	- €	- €	- €
Messageur Léonard	50.00 €		50.00 €	50.00 €
RADIO NORD BRETAGNE	50.00 €		- €	- €
Secours catholique du Finistère	204.00 €	600.00 €	204.00 €	204.00 €
Société hippique du Léon	50.00 €		- €	- €
TOTAL	2 109.00 €		1 679.00 €	1 679.00 €

AUTRES ASSOCIATIONS NON SUBVENTIONNEES EN 2018

nom	Accordée en 2018	Sollicitée en 2019	Proposition 2019	Votée en 2019 par le conseil municipal
ADESKI	- €	- €		
AFSEP	- €	- €		
APF	- €	50.00 €		
Amicale laïque de Carantec	- €	118.00 €		
ASSOCIATION DES ACCIDENTES DE LA VIE	- €	- €		
ASSOCIATION RECHERCHE TRAVAIL	- €	- €		
Association régionale des Laryngectomisés et mutilés de la voix	- €	- €		
Bibliothèque sonore de Quimper et du Finistère	- €	- €		
BATIMENT CFA FINISTERE	- €	- €		
BATIMENT CFA COTES D'ARMOR	- €	50.00 €		
BRETAGNE VIVANTE	- €	- €		
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT (Côtes d'armor)	- €	- €		
Comité départemental du Finistère du Prix de la résistance et de la déportation	- €	- €		
Comité de jumelage Pays Léonard Vechta	- €	250.00 €	250.00 €	250.00 €
EAU ET RIVIERE	- €	- €		
IFAC	- €	240.00 €		
France Alzheimer	- €	100.00 €		
JONATHAN PIERRE VIVANTE	- €	50.00 €		
LECTURE A VOIX HAUTE L'EMBELLEIE	- €	- €		
LEUCEMIE ESPoir 29	- €	- €		
MFR GUILLIERS	- €	- €		
MFR MORLAIX	- €	- €		
MISTOUFLES	- €	- €		
MORLAIX ST POL GYMNASTIQUE	- €	195.00 €		
PAROLES	- €	20.00 €		
PREVENTION ROUTIERE	- €	- €		
QUEFFLEUTH ET BELIZAL	- €	- €		
Solidarité paysans	- €	- €		
Soins palliatifs présence écoute	- €	- €		
Unité mobile de premiers secours	- €	- €		
VIE LIBRE	- €	- €		
TOTAL	. €	1 073.00 €	250.00 €	250.00 €

Programme Voirie 2019 : résultats de la consultation

Mme le Maire donne la parole à M. CAER pour présenter les résultats de la consultation « Programme Voirie 2019 » :

Deux entreprises ont présenté une offre (tranches ferme et conditionnelle) :

COLAS 327 946, 56 €TTC

EUROVIA 350 171, 06 €TTC

Mme le Maire propose au conseil municipal, sur avis de la commission d'ouverture des plis réunie le 23 mai 2019, de retenir l'offre de COLAS pour un montant de 327 946, 56 €TTC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de retenir l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant total, tranche ferme et tranche conditionnelle, de 327 946, 56 €TTC,

Autorise Mme le Maire à signer le marché correspondant.

Les travaux se feront en septembre.

Médiathèque : recrutement

Mme le Maire informe le conseil municipal que les entretiens pour le recrutement d'un responsable de médiathèque se sont déroulés le 14 mai 2019. Le jury était composé de Aline CHEVAUCHER, maire, Marie Yvonne LE MESTRE, conseillère déléguée à la bibliothèque, Dominique DANTEC, secrétaire générale, Fabien BIHORE, représentant la BDF. Cinq personnes ont été entendues.

A l'issue des entretiens c'est la candidature de Mme Stéphanie CUIEC, adjointe du patrimoine principal de 2^{ème} classe, actuellement en poste à GOURIN, qui a été retenue.

En concertation avec M. le Maire de GOURIN Mme CUIEC prendra ses fonctions le 1^{er} août à PLOUENAN. Il est nécessaire de créer le poste correspondant.

Création d'un emploi

Mme le Maire informe le conseil municipal que,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ de la bibliothécaire le 31 mars 2019 et au vu du nouveau projet de développement culturel de la commune, Mme le Maire propose de créer un poste de responsable de la médiathèque à temps plein.

A cet effet Mme le Maire propose :

La suppression, au 1^{er} août 2019, de l'emploi d'adjoint territorial du patrimoine principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 17H30 hebdomadaires,

La création, au 1^{er} août 2019, d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Décide :

De créer, au 1^{er} août 2019, un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet,

De soumettre pour avis au CT la suppression de l'emploi d'adjoint territorial du patrimoine principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 17H30 hebdomadaires,

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Mme le Maire informe le conseil municipal que Mme CUIEC, actuellement en catégorie C, va passer prochainement les concours de catégorie B.

Suppression de postes

Au vu de l'avis favorable du Comité Technique du 30 avril 2019,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Supprime au 1^{er} juillet 2019 :

- Un poste d'adjoint administratif à temps non complet (28H)
- Un poste d'éducateur des APS

Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Mme le Maire demande au conseil municipal de formaliser la possibilité pour certains agents de percevoir des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide que les agents de catégorie C et B, de la filière administrative, cadre d'emplois des adjoints administratifs et rédacteurs, de la filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques et des techniciens, de la filière sportive, cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives, de la filière sociale, cadre d'emplois des ATSEM, peuvent réaliser des heures supplémentaires, dans la limite de 25H/mois, qui donneront lieu à indemnités conformément à la réglementation en vigueur.

Lotissement de Beauregard : vente de lots

Mme le Maire présente les demandes de réservation de lots dans le lotissement de Beauregard :

- Lot n° 3 M. Julien ROHEL 15 rue Colonel de Soyier PLOUENAN
- Lot n° 18 M. François-Paul CREIGNOU Le Vilar SAINT POL DE LEON
- Lot n° 21 Mme Julie CORRE 5 route de Brest SAINT MARTIN DES CHAMPS, Mme Sylvie RUMAYOR, par courrier du 17 avril 2019, ayant renoncé à acquérir ce lot.

Elle rappelle que le prix de vente a été fixé à 42 €HT soit 42, 52 €TTC par décision du conseil municipal du 27 août 2018.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Décide de céder, sous réserve de l'obtention des prêts bancaires et du permis pour y construire leur résidence principale le :

- Lot n° 3 M. Julien ROHEL 15 rue Colonel de Soyier PLOUENAN
- Lot n° 18 M. François CREIGNOU Le Vilar SAINT POL DE LEON
- Lot n° 21 Mme Julie CORRE 5 route de Brest SAINT MARTIN DES CHAMPS, Mme Sylvie RUMAYOR, par courrier du 17 avril 2019, ayant renoncé à acquérir ce lot.

Donne tous pouvoirs à Mme le Maire à l'effet de régulariser les ventes, passer et signer les actes, faire toutes les déclarations et en général faire le nécessaire.

Les actes de vente seront établis par ME BIZIEN, notaire à SAINT POL DE LEON.

Pour mémoire Mme le Maire donne la liste des lots déjà réservés précédemment :

- Lot n° 4 Johann GUYADER 16 rue de la Plage SAINT POL DE LEON
- Lot n° 5 Mme CREACH et M. RODRIGUEZ 1 avenue des Carmes SAINT POL DE LEON
- Lot n° 9 Pierre CAROFF 6 rue des Corsaires ROSCOFF
- Lot n° 19 Aurélie ESPRIT et Jérôme DANIELOU 22 résidence Roz Véliou TAULE
- Lot n° 7 Lucile ORHAND et Thomas CAER, 231 Sainte Catherine MESPAUL
- Lot n° 8 Tangi LE COULS et Hélène GUINARD rue Corentin Prigent MESPAUL

- Lot n°11 Jordan LE MONTREER et Ophélie MICHEL 4 bis résidence Park Nevez PLOUENAN
- Lot n°13 Loïc et Sabrina BRETHOMME 9 rocade des Chênes PLOUENAN
- Lot n° 15 Bernard et Marie Laure MESCAM La Lande GUICLAN
- Lot n°24 Keoinsay PHENGPHONESAVANH et Virginie GUEGUEN 14 résidence Roz Velion TAULE
- Lot n° 12 Céline MOAL 14 rue du Docteur Prouff 29600 MORLAIX
- Lot n° 14 M. et Mme MELLAHI 13 rue Pasteur 29660 CARANTEC
- Lot n° 16 Sylvie LE SAOUT 11 Chemin de Bon Repos 29410 SAINT THEGONNEC
- Lot n°17 Sandrine LE BORGNE 13 rue Pasteur 29660 CARANTEC

Questions diverses

Haut Léon communauté : rapport annuel 2018

Conformément à l'article L 5211-39 du Code général des Collectivités territoriales Mme le Maire présente le rapport d'activités 2018 du HLC. Chaque conseiller a été destinataire du document par mel.

Les conseillers sont invités à faire part de leurs observations.

« Espaces naturels » de Haut-Léon Communauté

Afin d'assurer un bon fonctionnement du service « Espaces naturels » de Haut-Léon Communauté et notamment afin d'améliorer la communication entre les collectivités il est apparu opportun de désigner un référent communal titulaire et un référent suppléant.

Le conseil municipal désigne Olivier MONCUS comme référent titulaire et Jean-René PENNORS référent suppléant.

Complexe sportif : demande de subvention à la fédération française de football

Mme le Maire rend compte de ses échanges avec M. Julien QUIVIGER, président du club de football des Gars de PLOUENAN. Ils ont mené ensemble une réflexion sur des travaux de rénovation du complexe sportif qui consisterait :

- d'une part en l'enlèvement des anciennes banquettes des tribunes pour les remplacer par de nouveaux sièges coques en plastique pour un meilleur confort des spectateurs pour un coût de 4 476, 64 €HT, 5 371, 97 €TTC et en la mise en peinture des tribunes pour un montant de 1 186,33 €HT, 1 423,60 €TTC

- d'autre part en l'enlèvement de l'ancienne main-courante en béton par un pourtour en tube galvanisé et laqué pour des raisons de sécurité pour un montant de 10 818,74€HT, 12 982,49 €TTC.

M. QUIVIGER, président, demande à la commune de financer ces travaux que les membres du club de foot s'engagent à réaliser.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve ces travaux et décide de les financer,

Autorise Mme le Maire à signer les devis correspondants,

Autorise Mme le maire à déposer une demande de subvention auprès de la Fédération française de football pour le remplacement de la main-courante en béton.

Lotissement de beauregard : Décisions modificatives

Mme le Maire explique que la taxe d'aménagement et la redevance d'archéologie préventive sont dues au titre du permis d'aménager du lotissement de Beauregard pour un montant de 1 248 €.

Afin de mandater cette somme sur le budget annexe de Beauregard il est nécessaire de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

- section de fonctionnement

D article 6358	1248 €
D article 71355	1248 €
D article 6522	- 1248 €
R article 71355	1248 €

- section d'investissement

D article 3555	1248 €
R article 3555	1248 €

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Adopte les modifications budgétaires ci-dessus détaillées.

Admission en non-valeur

Mme le Maire présente un état des pièces pour lesquelles le comptable n'a pu procéder au recouvrement. Mme GUENNEC, trésorière, demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour un montant de 88, 40 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Admet en non-valeur les pièces présentées par le comptable public pour un montant de 88,40 euros et autorise Mme le Maire à établir le mandat correspondant

Affaires foncières

Zone de bel air : budget annexe

Mme le Maire explique que la Préfecture, lors du contrôle de légalité des budgets, a réagi en faisant remarquer que la gestion des zones d'activités relève de l'intercommunalité et que de ce fait la commune ne devrait pas établir un budget annexe « Zone de Bel Air ».

Mme le Maire propose de réintégrer le lot de 1 500 m² restant, par ailleurs très mal placé et difficile à vendre, dans le patrimoine communal et de clore ce budget annexe.

Afin de réaliser les opérations de clôture avec le trésorier elle va demander à M. le Préfet de rendre ce budget exécutoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve et décide de clôturer ce budget annexe de Bel Air.

Dossier de Rochemonteix

Mme le Maire fait part du courrier de M. de ROCHEMONTEIX qui se propose de céder à la commune une partie (615 m²) de la parcelle section B n° 823 lui appartenant et située à Kerellon pour un euro symbolique. Cela permettrait à la commune de continuer la coulée verte et d'aménager une petite zone verte.

M. de Rochemonteix prendrait les frais de géomètre à sa charge.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Accepte la cession par M. de Rochemonteix d'une partie à hauteur de 615 m² de la parcelle cadastrée section B n° 823 située à Kerellon. Les frais de bornage seront à la charge du vendeur.

L'acte de cession sera confié à Me BIZIEN, notaire à SAINT POL DE LEON.

Autorise Mme le Maire à signer l'acte et tous les documents nécessaires à cette vente.

Ecofinance

Mme le Maire explique que le bureau d'études Ecofinance a effectué pour HLC une étude sur la réforme de la taxe d'habitation et sur les moyens permettant une augmentation des ressources par l'intermédiaire de la compensation de l'Etat en lien avec les bases fiscales.

HLC a décidé de prendre en charge, à hauteur de 8 500 €HT pour l'ensemble des communes du canton (exceptées les communes de Roscoff, Saint Pol de Léon, Cléder et Plouescat) un contrat de partenariat avec Ecofinance qui consisterait en la mise à disposition avec la formation adéquate d'un logiciel afin que les communes soient autonomes pour optimiser la valorisation de leurs bases fiscales en travaillant sur les logements dits vacants et les logements dits insalubres.

Le conseil municipal approuve.

Analyse financière rétrospective simplifiée 2014-2018

Mme le Maire fait part au conseil municipal de l'analyse financière rétrospective simplifiée de 2014-2018 faite par la Direction générale des finances publiques et que Mme GUENNEC, trésorière, est venue lui présenter en mairie. La situation financière de la commune est très saine. L'analyse est consultable en mairie.

Prof Express

Mme LE BOULCH propose au conseil municipal d'adhérer, pour 2 038 € par an, à « Prof Express » qui est une aide aux devoirs en ligne du CP à la terminale pour les familles de PLOUENAN. Ce dispositif est gratuit pour les familles.

Le conseil municipal approuve.

La séance est levée à 23H30

Aline CHEVAUCHER

Véronique LE BOULCH

Maire

Secrétaire

CUEFF Jean-Michel	Anne MARC	Jean Paul CAER	Eric TANGUY	LE BOULCH Véronique
GUENA Hélène	BEAUMIN Héléne	LE MESYTRE Marie- Yvonne	CAZUC Allain	PENNORS Jean- René
MONCUS Olivier	COMTET GOUPILLE Cécile	KERRIOU Elisabeth	LE GALL David	CAZUC Denis
KERBIRIOU Guislaine	BOULC'H Romain	QUILLEVERE Mélanie		

--	--	--	--	--